

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

**Objet : REUNION D'ECHANGES PLU – MRT
CENTRE VILLE**

Date : LUNDI 27 SEPTEMBRE

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Soullignac : Il rappelle la démarche de concertation engagée depuis l'été 2020, et l'impact des échanges avec les habitants dans la construction du PADD. Il précise que l'objectif de la réunion est de présenter le PADD, avant de se lancer dans l'écriture des pièces réglementaires.
- Présentation des axes du PLU par M. Soullignac
- Présentation par les représentants du bureau d'études et des services techniques de la ville de la déclinaison du PADD en orientations et actions, et des possibilités de traductions réglementaires pouvant être réalisées
- Echanges avec les participants
- Conclusion par M. Soullignac : Il présente le calendrier à venir, avec une première validation de projet en décembre et une année 2022 durant laquelle seront consultés les administrations mais aussi la population via une enquête publique. Il invite également les participants à se saisir des moyens de concertation à leur disposition : registres, adresse mail, permanence technique assurée le lendemain dans l'équipement de quartier, permanence élu hebdomadaire, etc

Sont reprises ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions / Remarques	Réponse
Comment la Basse Ville sera-t-elle traitée dans le futur PLU ?	Une OAP spécifique est prévue, reprenant les projets en cours ou à venir. Sur l'espace public, seront intégrés la reprise de l'avenue de Tricastin, de la Via Rhôna, les halles gastronomiques. Sur la piscine Jean Bouin, un appel à projet est en cours. La place des Tanneurs sera retravaillée également (aménagement, embellissement, installation d'un composteur). L'EHPAD est en cours de vente, avec des projections de réhabilitation et réinvestissement sur la globalité. Enfin, concernant l'ancienne Ecole Pérochon va rester ainsi en attendant un futur projet (aménagement espaces publics, ascenseur, verdissement). L'objectif est d'avoir un parcours aussi depuis le quai fluvial.
Au niveau des espaces verts, vous ne créez pas de nouveaux ?	Le PLU ne va pas aller sur ce sujet qui relèvera plutôt de la politique opérationnelle. Cela reste une priorité municipale, traduite dans le

	PLU avec une place forte de la nature.
Quid du parc St Ruff ? La fermeture est longue, la réouverture est patiemment attendue. Le parc est un atout fort pour l'attractivité.	Les études sont toujours en cours afin de connaître les niveaux de sous-sols et les stabilités. Dès qu'une cartographie des cavités sera connue, et les risques appréhendés, les travaux pourront commencer et le parc pourra ouvrir.
Comment seront intégrés les éléments indiqués dans la carte participative	La carte était sur des éléments très précis et localisé, qui se refléteront surtout dans la réglementation. Cependant, les attentes sur la mobilité et la végétalisation ont été reprises dans les orientations globales.
Sur les espaces verts, l'importance a été affichée de maintenir, il faut aussi aller sur de la création, notamment dans le centre-ville. Avez-vous exploré la question de la création d'autres espaces verts.	En centre-ville il est plus compliqué d'insérer des espaces verts, la densité et la faible démolition ne permettent pas d'envisager des créations d'espaces verts. Le coefficient de naturalité permettra d'insérer de la nature en ville différemment.
Que va-t-il advenir de la rue Ambroise Paré et de la préservation des arbres rue Jean Bouin ?	La sécurisation de la Rue Ambroise Paré est un enjeu fort. Les arbres devraient être maintenus sur la Rue Jean Bouin.
Vous avez souligné l'intérêt de préserver le patrimoine, on a vu de nombreuses disparitions dernièrement, contradictoire avec les orientations ?	L'axe de travail change, mais malgré toute la préservation il faut que la ville puisse évoluer, vivre. Par exemple, la piscine Jean Bouin ne pouvait perdurer pour des raisons structurelles.
Concernant les canaux, que va-t-il se passer ?	Dans le PLU, ils vont être mieux traités, notamment avec le classement en zone naturelle dédiée aux canaux. Une OAP a également été rédigée en lien avec les associations gérant les canaux pour améliorer la qualité. De plus, des emplacements réservés ont été mis en place pour résorber les ruptures dans les cheminements les longeant.
Les participants invitent à s'interroger les liaisons douces et végétalisées entre les parcs de la ville. Cela permettrait de créer un maillage intéressant pour les liaisons entre quartier, la sociabilité et la trame verte et bleue.	
Quand on parle d'ICU, que faire pour le résorber dans le centre-ville ?	Outre le coefficient de naturalité évoqué, il est rappelé que le plan arbre est une politique opérationnelle. L'espace privé est aussi très important, la diminution de la canopée concerne surtout ces domanialités. Il y a de plus en plus d'abattages illégaux. Le service espace vert a réalisé un important travail de recensement des arbres, et de ceux qui sont remarquables. Ces éléments seront retraduits dans le futur PLU.
Quand pourra-t-on mettre en œuvre les sursis à statuer ?	La loi impose d'attendre le débat sur le PADD, donc le lundi 4 octobre. Cependant, le sursis ne pourra être opposé que lorsque le projet compromettra la mise en œuvre du futur PLU, donc dans des cas précis et justifiés.

